



Décision n° 2025-11-05
IUT DE RODEZ

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du conseil de l'IUT en date du 19/05/2025,

DECIDE :

Article 1er

Le véhicule ci-dessous a été sorti de l'inventaire de l'Université Toulouse Capitole après mise aux enchères et vente par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Commissariat aux ventes de Toulouse Rue de la Cité, Cité Administrative 31074 Toulouse.

Date de vente	N° de lot	N° d'immobilisation	Libellé	Quantité	Montant
15/09/2025	1	100193	Véhicule Kangoo	1	11 000 €

Fait à Toulouse, le 03/11/2025



Hugues KENFACK,
président